

La séance est ouverte à 18h00.

Absents excusés : Monsieur Gendronneau, Mesdames Llorens, Dellaca-Minot, Mme Le Guilloux.

Le chef d'établissement, président de la séance s'assure que le nombre de présents, 22, permet au Conseil d'Administration de délibérer valablement.

Monsieur HENNEBERT, ATTEE, est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 16/10/2014 (voir la modification en pièce jointe)
- 2/ Questions éventuelles sur le bilan pédagogique 2013-2014
- 3/ Composition des instances
- 4/ Questions financières
- 5/ Budget 2015
- 6/ Questions diverses

Les questions 4 et 5 seront inversées.

Pour ce premier conseil, les nouveaux membres, les suppléants sont traditionnellement invités.

Les documents du budget ont été envoyés le 22 novembre 2014. Un exemplaire papier est distribué.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/10/2014

Monsieur le Principal demande si des remarques sont à ajouter à ce compte rendu. Une modification est apportée. Dans la phrase « Monsieur Gravelle, du Conseil Général, demande des précisions sur l'assurance qui couvre les voyages » en page 2 du compte rendu, il faut lire « **Monsieur GENDRONNEAU, maire de Santeny, demande des précisions sur l'assurance qui couvre les voyages** »

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé.

2. QUESTIONS EVENTUELLES SUR LE BILAN PEDAGOGIQUE 2013-2014

Aucune question n'est posée. Les membres du CA ont apprécié le contenu et les informations apportées par ce bilan. Le format est à conserver.

3. COMPOSITION DES INSTANCES

Voir pièces jointes

18h30 : arrivée de Madame THIERCELIN, portant le nombre de votants à 23.

4. BUDGET 2015

Les documents ont été adressés aux membres du CA le 22/11/2014, dans un souci d'anticipation, de simplification et de transparence. Cf pièces jointes :

- Rapport du chef d'établissement
- Graphique d'évolution des principaux services du budget
- Tableau de résultat détaillé par service – section de fonctionnement

Monsieur Léger et Madame Régulus présentent le budget. Monsieur le Principal insiste sur le respect des seuils préconisés par le Conseil Général. Le détail est porté dans le rapport du chef d'établissement joint.

Le Principal souligne les fortes contraintes sur les budgets 2016 et 2017 qui sont à prévoir en raison des coûts d'électricité et de la fin d'utilisation du FDR.

Monsieur Gravelle rassure les membres du CA en expliquant que le Conseil Général abondera l'établissement en cas de difficultés pour le paiement de l'électricité.

M. Léger reste inquiet mais souligne l'accompagnement réel du service des bâtiments du conseil général sur le problème des coûts d'électricité depuis le mois de Mars 2014.

M. Léger souligne que le Conseil Général interdit l'utilisation de la DGF pour payer la part accompagnateurs des voyages, il est également interdit de faire payer cette part aux familles ; nous utilisons donc une part du FDR (2357 euros) pour payer cette part. Il faudra trouver une autre solution pour le budget 2016, voire 2017.

Aucune remarque n'étant faite, ce budget 2015 est soumis au vote :

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°1 (2014/2015)

5 – QUESTIONS FINANCIERES

AUTORISATION D'ADHERER AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES :

- Pour l'exploitation et maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et des installations de ventilation

Cette autorisation est soumise au vote :

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°2 (2014/2015)

- Pour la vérification périodique, la maintenance et l'entretien des systèmes de sécurité incendie, des installations de désenfumage naturel et mécanique, de l'éclairage de sécurité, des ascenseurs, des porteurs automatiques et de vérification technique des systèmes de sécurité incendie, des installations de désenfumage naturel et mécanique, de l'éclairage de sécurité, des ascenseurs, des porteurs automatiques, des installations électriques et des installations de gaz.

Cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2016

Cette autorisation est soumise au vote :

Présents : 23 Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°3 (2014/2015)

6. QUESTIONS DIVERSES

Mme LLORENS a demandé, par écrit, quelle est la position du secondaire par rapport au pont de l'Ascension puisque la question a été posée dans le primaire. Selon la circulaire de Madame LAPORTE, Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Académiques, M. Léger explique que toute demande de journée de fermeture d'établissement doit être motivée et demandée à ses services. En clair, aucune demande ne sera faite sur ce thème.

M.HENNEBERT s'interroge sur le financement du parc informatique de collège. M. Léger répond que le Conseil Général fournit les ordinateurs, mais qu'il reste environ 40 % vieillissant du parc propriété du collège.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration est clos à 19h30.

Le secrétaire de séance

L.HENNEBERT

Le président de séance

S .LEGER